


Apprentissage
& accueil
des personnes
en situation
de handicap

CIFA

L'EXCELLENCE
AU CENTRE DE TOUT

Apprentissage et accueil des personnes en situation de handicap

Reconnu travailleur handicapé, en cours de reconnaissance ou personne bénéficiant d'aménagements spécifiques durant votre scolarité (troubles dys, PAP, PPS), ... **Devenir apprenti  possible !**

Profil concerné

Nos formations sont ouvertes aux personnes souhaitant apprendre un métier.

Pré-requis

- L'âge minimum est de 16 ans. Il peut-être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3^{ème}.
- L'âge maximum est de 29 ans révolus.
- Pour les personnes reconnues travailleur handicapé, aucune limite d'âge n'est prévue.

Accessibilité

Consulter le registre d'accessibilité disponible sur notre site Internet : www.cifayonne.com

Lieu de la formation

 CIFA YONNE · 3, Rue Jean Bertin · CS 20189 · 89003 Auxerre Cedex

Durée

- Contrat d'apprentissage en 2 ans ou 1 an si titulaire d'un diplôme équivalent ou 1^{ère}, terminale, Bac.
- Pour les travailleurs handicapés, un allongement du contrat peut être négocié avec l'employeur, passant de 2 à 3 ans.

Délais d'accès et période de recrutement

Les inscriptions sont possibles en fonction des effectifs et de la date de rentrée jusqu'au 31/12 de chaque année.

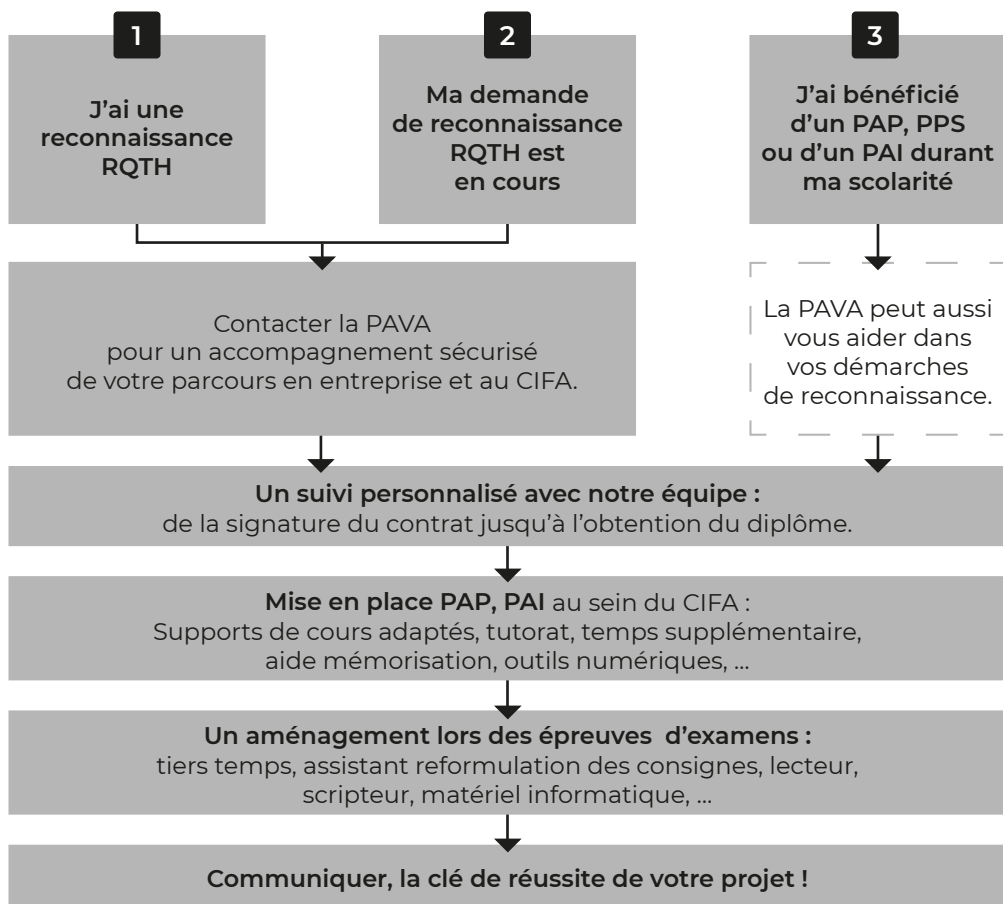
Une étude du dossier est réalisée par le référent handicap qui validera la demande d'entrée en formation. En cas de refus, une liste d'organismes pouvant accueillir la personne en situation de handicap sera transmise.

Accompagnement, écoute, réussite

Le CIFA est à votre écoute pour mettre en œuvre votre projet d'apprentissage adapté à votre situation de handicap. **L'objectif est de faciliter et sécuriser votre formation.**

Vous bénéficiez d'un interlocuteur privilégié, le référent handicap. Avec lui, vous définirez votre projet.

3 situations de handicap



92% réussite aux examens du CAP au BTS en 2025.

27 aménagements aux épreuves d'examen.

Aides aux entreprises pour la RQTH

L'entreprise peut aménager le temps de travail, le poste de travail du travailleur handicapé. Elle peut percevoir **une aide d'un montant allant de 500 € à 3 000€** maximum, selon des conditions précises, accessibles de l'AGEFIPH. Pour plus de renseignements : <https://www.agefiph.fr/aides-financieres/aide-lembauche-en-contrat-dapprentissage-dune-personne-en-situation-de-handicap>

Le CIFA s'engage ! Notre établissement réalise actuellement les démarches pour devenir partenaire de l'AGEFIPH en signant la charte « Démarche accessibilité généralisée ».


Faites-vous aider dans vos démarches ! Contactez le service de Prestation d'Accompagnement Vers l'Apprentissage (PAVA) : pava89@cithy.fr • 03 86 52 45 11

Pratique

Pour bénéficier des différents aménagements, **pensez à cocher la case RQTH** sur le contrat de travail et dans le dossier d'inscription CIFA.

Rencontrez-nous !

 contact-handi@cifayonne.com

 Demandez le référent handicap au **03 86 42 03 55**

CIFA

L'EXCELLENCE
AU CENTRE DE TOUT

**CENTRE INTERPROFESSIONNEL
DE FORMATIONS D'APPRENTIS**

 3, Rue Jean Bertin • CS 20189 • 89003 Auxerre Cedex

 03 86 42 03 55 •  contact@cifayonne.com •  www.cifayonne.com •   